

**MARCHE DE CONTROLE TECHNIQUE**

**MARCHE DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MAÎTRISE D'OUVRAGE**



**CENTRE HOSPITALIER MAS CAREIRON  
UZES**

**CONDUCTEUR D'OPERATION**

**SUD AMO CONSEIL**

### **RENOVATION DU BATIMENT « LA PINEDE » (RESTRUCTURATION D'UN BATIMENT EXISTANT)**

**En application de l'article 28 du Code des Marchés Publics**

**Avril 2010**

**Date et heure limites de réception des offres :**

**Vendredi 21 Mai 2010 à 16 heures**



|                 |
|-----------------|
| <b>SOMMAIRE</b> |
|-----------------|

**ARTICLE I - OBJET DE LA CONSULTATION****ARTICLE II – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

- 2.1. Unité monétaire
- 2.2. Nature et étendue de la consultation
- 2.3. Décomposition en tranches
- 2.4. Organisation de la maîtrise d'ouvrage
- 2.5. Missions du Maître d'œuvre
- 2.6. Délai de validité des offres
- 2.7. Mode de règlement du marché
- 2.8. Eléments du dossier de consultation
- 2.8. Modificatif de détail au dossier de consultation

**ARTICLE III – PRESENTATION DES OFFRES****ARTICLE IV – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET OFFRES****ARTICLE V – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES****ARTICLE VI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES****ARTICLE VII – INFORMATIONS DES CANDIDATS DE LA SUITE DONNEE  
A LA CONSULTATION**

## **ARTICLE I - OBJET DE LA CONSULTATION**

---

La présente consultation a pour objet de retenir l'organisme qui sera chargé de la mission de

- **Lot 1 : Contrôle technique relative à la rénovation du bâtiment « La Pinède »** et auquel il sera confié une mission comportant les éléments normalisés suivants : **L + S + Ph +Th+ F + Hand +LE**

- **Lot 2 : Coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé (niveau 2). relative à la rénovation du bâtiment « La Pinède »**

Les entreprises peuvent répondre à un ou deux lots

### **Nature et Consistance de l'ouvrage :**

Restructuration du bâtiment existant d'une surface utile de 1 600 m<sup>2</sup>

**Coût prévisionnel des travaux : 1 545 000 € H.T.**

### **Phasage du programme :**

Tranche Unique de travaux réalisée en une seule phase.

## **ARTICLE II – CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

---

### **2.1. Unité monétaire : EURO**

Le candidat est informé que l'unité monétaire est l'EURO.

### **2.2. Nature et étendue de la consultation**

La présente consultation est une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### **2.3. Décomposition en tranches**

Le marché comprend une seule tranche ferme

Le démarrage de la mission sera déclenché par la notification du présent marché.

La mission s'achève à la levée des réserves après réception des travaux.

### **2.4. Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre**

Le pouvoir adjudicateur, Maître d'Ouvrage, est :

M. le Directeur du Centre Hospitalier « Mas Careiron »  
30701 UZES

Le Maître d'Ouvrage est assisté par un conducteur d'opération :

La Société SUD AMO CONSEIL  
20 , les Grands Chênes  
2463, chemin de la Rose  
13090 AIX EN PROVENCE  
Tél. 06 22 51 55 33

L'équipe de maîtrise d'oeuvre est en cours de désignation pour une mission dont les éléments sont mentionnés ci après

## **2.5. Missions du Maître d'oeuvre**

Mission DIAG

Mission de base : APS, APD, PRO (yc DPGF), ACT, VISA, DET, AOR,

Missions complémentaires : Coordination SSI + Synthèse

Tranche conditionnelle : mission OPC

## **2.6. Eléments du Dossier de consultation**

Le **Dossier de Consultation** est constitué des pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation
- pour le lot n°1 : le CCP du marché de contrôle technique et le projet d'Acte d'Engagement et ses annexes,
- pour le lot n°2 : le CCP du marché de coordination SPS et le projet d'Acte d'Engagement et ses annexes,

## **2.7. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de remise des offres.

## **2.8. Mode de règlement du marché**

Les prestations seront rémunérées par virement selon les délais en vigueur à la signature du marché.

## **2.9. Modificatif de détail au dossier de consultation**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE III – PRESENTATION DES OFFRES**

---

Le dossier à remettre par les candidats comprendra au minimum les pièces suivantes :

1. la lettre de candidature (modèle DC4),
2. la déclaration du candidat (modèle DC5),
3. Attestation d'assurance de responsabilité civile et décennale en cours de validité,
4. Le CCP signé,

Pour le lot n°1 :

5. Copie des agréments ministériels en cours de validité Ministère charge de la Construction et, pour la sécurité incendie dans les bâtiments recevant du public du Ministère de l'Intérieur,
6. Carte de qualification et classification professionnelle demandées ou en cours de validité,
7. Références pour des prestations comparables notamment dans la réhabilitation de logements collectifs.

8. L'acte d'engagement et ses annexes,
9. La désignation de l'unité opérationnelle concernée (adresse, tél,...),
10. La liste des personnes amenées à intervenir au cours de l'opération, avec leur curriculum vitae, et pour chacune leur domaine d'intervention.

Pour le lot n°2 :

5 . Attestation de compétence de coordonnateur SPS de niveau 2 : justificatifs prévus par les articles R-238-6 et R 238-10 du code du travail pour des missions de coordination de niveau 2, tant pour la personne morale, le cas échéant, que pour la ou les personnes physiques.

6 . Références sur les cinq dernières années d'opérations similaires.

#### **Pour la phase conception :**

- a) expérience professionnelle en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre d'une durée minimale de cinq ans,
- b) attestation d'admission à un cycle de formation spécifique, ou attestation de compétence de coordonnateur de niveau 1

#### **Pour la phase réalisation :**

- a) expérience professionnelle en matière de contrôle des travaux d'ordonnancement, de pilotage et de conduite des travaux ou de maîtrise de chantier, ou de fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité, d'une durée de 5 ans,
- b) attestation d'admission à un cycle de formation spécifique ou attestation de coordonnateur de niveau 2,

7 .L'acte d'engagement et ses annexes,

8 .Curriculum Vitae de la (les) personne(s) nommément proposée(s) pour exercer la fonction de coordonnateur SPS (y compris du ou des suppléants aux quels il pourrait faire appel),

9 .La désignation de l'unité fonctionnelle concernée (adresse, tél...)

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

## **ARTICLE IV – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET OFFRES**

---

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du code des marchés publics.

### **4.1. Jugement de la candidature**

Les éléments pris en compte pour juger des capacités de l'Entreprise conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics sont ;

- Capacités professionnelles, techniques et financières de l'équipe.

Les candidatures dont les capacités techniques et/ou financières seront jugées insuffisantes seront éliminées.

### **4.2. Jugement de l'offre**

Les critères suivants seront pris en compte pour le classement des offres :

- Valeur technique de l'offre (valeur 60%),

- offre de prix (valeur 40%).

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement, prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## Méthodologie de notation

### Valeur technique : 60 %

Pour les lots n°1 et 2 :

- Intérêt qualitatif de la proposition (qualité des intervenants (20%), temps d'intervention et répartition (20%), soit (40 %),
- Références et garanties professionnelles (20 %),

Ces critères seront notés de la façon suivante :

- Très satisfaisant (10/10)
- Satisfaisant (8/10)
- Assez bien (6/10)
- Faible (4/10)
- Très faible (2/10)
- Non répondu (0)

Chaque offre est notée sur 60 points.

### Prix 40 %

L'offre la moins disante obtient la note de 10.

Les autres offres obtiennent une note selon la formule :

$$\frac{\text{Montant offre moins disante}}{\text{Montant offre}} \times 10$$

La note sur 10 est multipliée par 4 (total sur 40).

Les deux notes valeur technique (sur 60) et prix (sur 40) sont additionnées, l'offre la mieux classée est celle qui obtient le meilleur total (sur 100).

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes.

Il est toutefois précisé que si le candidat, dont l'offre est ainsi retenue, ne peut pas produire les documents, attestations ou certificats mentionnés à l'article 46 du Code des marchés publics dans le délai indiqué dans l'acte d'engagement, son offre sera rejetée.

## ARTICLE V – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats transmettent leur(s) offre(s) sous enveloppe cachetée( une enveloppe par lot en cas de réponse aux deux lots) portant l'adresse et les mentions suivantes :

Offre pour :

**Lot n°1 :Mission de contrôle technique pour la rénovation du bâtiment « La Pinède »  
NE PAS OUVRIR**

Offre pour :

**Lot n°2 :Mission de coordination SPS pour la rénovation du bâtiment « La Pinède »  
NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être transmises sous pli cacheté en recommandé avec accusé de réception ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante :

**Centre Hospitalier MAS CAREIRON**  
**B.P. 56 - 30701 UZES CEDEX Uzès**  
Tél : 04 66 62 69 00  
Fax : 04 66 62 69 49

avant la date indiquée dans la page de garde du présent règlement ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites. Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

L'envoi d'offres électroniques n'est pas autorisé pour la présente consultation.

## **ARTICLE VI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres, une demande écrite à :

**Centre Hospitalier MAS CAREIRON**  
**B.P. 56 - 30701 UZES CEDEX Uzès**  
Tél : 04 66 62 69 00  
Fax : 04 66 62 69 49

- Renseignements administratifs : cellule marchés du centre hospitalier le Mas Careiron, par télécopie (04.66.62.60.67) ou par e-mail (achat.careiron@ch-uzes.fr)
- Renseignements Techniques : M. NGUYEN –Tel : 04 66 62 69 09  
Fax : 04 66 62 69 11

## **ARTICLE VII – INFORMATIONS DES CANDIDATS DE LA SUITE DONNEE A LA CONSULTATION**

---

- Le Maître d'Ouvrage informera les candidats non retenus,
- Le titulaire du marché devra produire sous 1 semaine à compter de la lettre d'informations qu'il est retenu, les attestations et certificats mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics.
- Procédures de recours : le tribunal compétent est le tribunal administratif de Nîmes